

## Une zone bleue, à quoi ça sert ?

La zone bleue est un espace de stationnement réglementé, gratuit mais limité dans la durée et variable selon les lieux. Cela permet une meilleure rotation des véhicules et facilite l'accès de tous aux commerces et services. Ce stationnement sera géré par un disque horaire obligatoire sur ce périmètre. Le disque, accompagnant ce communiqué, vous est offert par la mairie. En fonction de vos besoins, des disques supplémentaires peuvent être obtenus gratuitement à l'accueil de la mairie ou à l'office du tourisme.

## Une zone bleue, comment ça marche ?

Après avoir stationné votre véhicule, il suffit d'indiquer l'heure d'arrivée sur l'unique fenêtre du disque européen. Vous placez alors le disque derrière votre pare-brise.

### Attention,

- n'oubliez pas de repérer la durée de stationnement maximale sur les panneaux.
- la zone bleue est réglementée ! Pour garantir la réussite du système, la police municipale contrôlera régulièrement la durée de stationnement.
- vous ne pouvez pas prolonger la durée de votre stationnement en tournant votre disque une deuxième fois sans déplacer votre véhicule.

## Une zone bleue, c'est pour quand ?

La mise en place effective de la zone bleue est prévue pour le 15 décembre 2011. Durant une période transitoire d'un mois, les contrevenants seront avertis avant verbalisation. Une fois ce délai passé, la verbalisation par la police municipale sera immédiate dès la constatation de l'infraction.

## Une zone bleue, c'est où ?

**Voir plan pages centrales**

**De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 sauf dimanche et jours fériés**

Pensez à emprunter les 772 places de parking non soumis à cette réglementation :  
La Plante - La Corvée - L'Eglise - Le Seult - La Distellerie - Parc Gervais - La Poste - La Visitation - La Fenotte - Le Cimetière - L'Avenue - Le Miroir

**Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter la Mairie ou laissez un message sur [www.ornans.fr](http://www.ornans.fr)**

## Pour une ville en mouvement, la zone bleue, c'est gratuit et c'est chacun son tour !

## Une zone bleue, pourquoi ?

Dès sa prise de fonction de Maire, en juin 1995, Jean-François Longeot a pris l'initiative avec son équipe municipale de conduire une réflexion globale et approfondie de l'organisation fonctionnelle de la cité, avec le concours de bureau d'études, des différents services administratifs et avec une étroite concertation du département en sa qualité de propriétaire du musée Courbet et de sa compétence routière.

Ce travail a fait ressortir deux grands projets à mettre en action :

### ① L'aménagement de l'espace Courbet

Ecoles, regroupement de services, stationnement sous maîtrise d'ouvrage de la ville d'Ornans, rénovation du Musée Courbet, maîtrise d'ouvrage du conseil général.

### ② Plan de circulation

La mise en oeuvre de ces deux chantiers, environ 30 millions d'euros, nécessite une programmation et un étalement dans le temps.

Le plan de circulation, après dix ans de travail, est prêt pour la phase de réalisation.

Pour l'espace Courbet, celui-ci se termine et semble apprécié du plus grand nombre à l'exemple de la place Robert Fernier qui est passée d'une vision étriquée à un espace et un volume agréable qui donnent envie aux visiteurs de découvrir les lieux.

L'ouverture du musée, de la maison des services, des deux niveaux de parking conduisent naturellement à la mise en place de la réglementation prévue dans notre réflexion, une zone bleue.

On entend souvent «Ornans, la petite Venise Comtoise » Or, Venise centre, c'est quelque 60 000 habitants, 30 000 visiteurs jour et zéro voiture.

La comparaison à la très belle ville lacustre mérite bien un petit effort, d'autant qu'Ornans dispose de plus de 500 places de stationnement libre à 3 ou 400 mètres du centre ville.



**Stationnement réglementé Zone Bleue**  
 Place Courbet, St Vernier, Parc piffard, Maison des services : durée autorisée 2h  
 Rue P.Vernier et Place Humblot: 30mn

**Stationnement libre**

**P**  
**Corvée**  
 90 Places

**P**  
**Avenue**  
 20 Places

**P**  
**Place Courbet**  
 70 Places

**P**  
**Parking St Vernier**  
 90 Places

**P**  
**Plante**  
 200 Places

RD 67 Besançon

**P**  
**Miroir**  
 50 Places

**P**  
**Eglise**  
 50 Places

**P**  
**Rue P. Vernier**  
 7 Places

**P**  
**Place Humblot**  
 9 Places

RD 67 Pontarlier

**P**  
**Fenotte**  
 60 Places

**P**  
**Seult**  
 22 Places

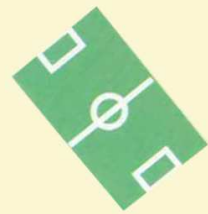
**P**  
**Parc Piffard**  
 28 Places

**P**  
**Maison des Services**  
 64 Places

**Musée Courbet**

**P**  
**Poste**  
 70 Places

**P**  
**Visitation**  
 50 Places



**P**  
**Cimetière**  
 45 Places



**P**  
**Distillerie**  
 25 Places

**P**  
**Gervais**  
 90 Places

RD 492 Salins

**Parc Visitation**